

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 9 novembre 2011

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, M. EL HASSOUNI.

Membre absent : (1) : Mme TOLLOT

Date de convocation : 31 octobre 2011

Délibération n° : 61-2011

Objet : AFTAM - PADA – attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire

L'AFTAM est une association de solidarité oeuvrant principalement dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale. Elle a pour objet de réaliser des actions dans les domaines de l'habitat, de l'hébergement et de la promotion sociale en faveur :

- de populations immigrées ou réfugiées,
- de publics divers en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle,
- ou encore de personnes ayant des besoins spécifiques d'accompagnement social telles que les personnes âgées ou handicapées.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon a attribué une subvention de fonctionnement à l'AFTAM à hauteur de 10 600 € au titre de l'année 2011 pour sa Plateforme d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (PADA) de Bourgogne.

Or, l'AFTAM sollicite à nouveau le CCAS pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 6 000 € du fait d'une augmentation considérable de flux des demandeurs d'asile (1 200 personnes accueillies à la date du 30 septembre 2011, contre 885 en 2010).

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le versement d'une subvention complémentaire de 4 000 € à l'AFTAM pour l'année 2011, destinée à la Plateforme d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (PADA) de Bourgogne,
- disent que la somme sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 10 NOV. 2011

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

17 NOV. 2011

